

SENSIBILISER ACCOMPAGNER PLAIDER

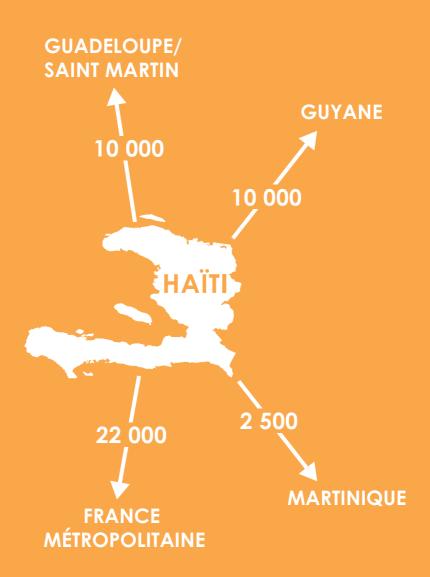
CARNET DE ROUTE D'UNE

ANNÉE D'EXPÉRIENCE

MARS 2012



Répartition de la population haïtienne sur les territoires français



NB: Ces chiffres sont issus du rapport au parlement "Les orientations de la politique de immigration et de l'intégration" du secrétariat général du comité interministériel de contrôle de immigration de décembre 2011. Ils ne tiennent compte que des Haïtiens en situation régulière. Il faut les doubler pour avoir une idée de la population haïtienne totale sur ces différents territoires.

| | Page |
|--|-------------|
| LES PARTIES PRENANTES | 4 |
| Le Collectif Haïti de France : CHF | 4 |
| Le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés : GARR | 4 |
| Appui du Groupe d'information et soutien aux immigrés : GISTI | 4 |
| Le partenariat | 5 |
| Quel enjeu ? | 5 |
| 1. Sensibilisation | |
| | 8 |
| DES CONSTATS VIA DES MISSIONS D'ENQUÊTES SUR DES TERRITOIRES DE PARTANCE VERS LA FRANCE | |
| | |
| Pourquoi ? Où ? | _ ′ |
| Comment ? | 7 |
| Le bilan | 9 |
| Le bilan | 10 |
| DES RÉPONSES VIA DES ACTIVITÉS : CAMPAGNE RADIO, THÉÂTRE | |
| ET FORMATION | 11 |
| Une campagne radio | 11 |
| Une pièce de théâtre | 13 |
| Formation sur les démarches de demandes de visas français | 13 |
| | 10 |
| 2. Accompagement juridique | 14 |
| EN HAÏTI : UN SOUTIEN PONCTUEL | 16 |
| EN FRANCE : DES PERMANENCES EN ÎLE DE FRANCE | |
| | " <i>"</i> |
| A LA FRONTIÈRE: LE SUIVI DES HAÏTIENS RECONDUITS | 18 |
| | |
| 3. Plaidoyer | 20 |
| | 20 |
| + INTERVIEWS D'ANNE BERTIN | 00 |
| | 17 2 |

LES PARTIES PRENANTES

Le Collectif Haïti de France: CHF

Fondé à la fin des années 1980, à la chute de la dictature des Duvalier, le CHF s'est fixé comme objectif de soutenir le processus démocratique en Haïti, il rassemble aujourd'hui une centaine d'associations et 180 individus qui manifestent la même volonté : soutenir Haïti et les Haïtiens.

L'engagement premier dans l'action de solidarité du Collectif Haïti de France, cité dans l'article 1 de sa charte concerne la " défense des droits des haïtiens, en Haïti et sur les territoires français". Le CHF se positionne fortement sur l'approche du développement par les droits : militer pour le respect des droits civils et politiques et des droits sociaux, économiques et culturels pour les Haïtiens d'Haïti et ceux vivant en France.

Le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés : GARR

Depuis vingt ans maintenant, le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR), œuvre à la promotion du respect et de la défense des droits des migrants en vue de l'établissement de relations plus justes et plus solidaires entre les peuples.

Le GARR a vu le jour en 1991 quand, pour la première fois, la République dominicaine expulsait massivement de son territoire des milliers de Haïtiens qui y vivaient. Face à cette situation sans précédent, quelques organisations haïtiennes ont choisi la décision de s'unir pour former une plateforme qui regroupe actuellement huit associations et organisations non-gouvernementales.

Si jusqu'ici son action s'était concentrée sur la migration haïtienne vers et depuis la République dominicaine, le GARR souhaite élargir son champ d'action et son réseau d'informations sur la situation des migrantes et migrants haïtiens présents sur le territoire français.

Appui du Groupe d'information et soutien des immigrés : Gisti

Depuis quarante ans, le Groupe d'information et de soutien des immigrés, Gisti, s'est donné pour objectif de défendre les étrangers sur le terrain du droit. Il accompagne techniquement le CHF et le GARR dans leur travail d'appui aux migrants haïtiens en France.

Le partenariat

C'est dans cet esprit que le GARR et le Collectif Haïti de France (CHF) ont entamé en 2011 un travail collaboratif pour améliorer la compréhension de la migration haïtienne vers les territoires français ainsi que la défense des droits des Haïtiens établis sur le sol

français via une mission¹ pilote conduite par Anne Bertin, juriste spécialiste des droits de l'Homme sous la coresponsabilité du CHF et du GARR.

Quel enjeu?

La diaspora haïtienne est composée d'environ 4 millions d'individus établis aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en République dominicaine, en France, etc. L'immigration haïtienne est d'abord motivée par la recherche d'un mieux-être, elle engendre souvent la prise de risques pour échapper à la contrainte économique ou, pire, à la mort². "Il est, en effet, difficile d'ignorer l'impact des aléas politiques sur le phénomène migratoire haïtien. Les grandes vagues de migration haïtienne ont souvent été liées aux crises politiques. Quasi permanentes dans le pays, ces crises ont provoqué des départs massifs notamment sous la gouvernance des Duvalier, dans les années 70 et après les échecs de la transition démocratique, à partir des années 80. Aussi le départ, voire la fuite des Haïtiens, se comprend en combinant les motivations économiques aux persécutions ou menaces de nature politique."

De fait, assurer la possibilité pour les migrants haïtiens de s'épanouir dignement dans la société française et de travailler parallèlement au renforcement de l'Etat et de la souveraineté d'Haïti, garant de son développement endogène, nous semble le gage d'un modèle de développement qui garantisse les droits individuels et collectifs notamment le droit des migrants. Il s'agit donc de penser la logique du développement non par la détermination du marché mondial des capitaux mais par la logique d'accès aux droits à la fois civils et politiques mais également économiques, sociaux et culturels pour les Haïtiens en Haïti et ceux de l'extérieur.

- (1) Dans le cadre du Service Civique et du soutien de France-Volontaire. Le projet du CHF d'appui aux migrants haïtiens bénéficie également du soutien du CCFD-Terre Solidaire et de la Fondation de France.
- (2) Maud Laëthier, anthropologue, 'Etre migrant et Haïtien en Guyane', Éditions du CTHS, mars 2011

Nous considérons en particulier les immigrés non comme des intrus à rejeter mais comme des frères issus de la misère, celle qu'a créée non seulement notre colonisation passée mais aussi celle engendrée dans leur pays par l'introduction de notre système économique, lequel a détruit leurs polycultures de subsistance, déporté leur population agraire dans le dénuement des bidonvilles urbains.

Le contexte

La France métropolitaine et les territoires ultra-marins comptent aujourd'hui environ quatre-vingt-dix mille Haïtiens. La majeure partie d'entre eux est établie dans les départements français d'Amérique (DFA): Guyane, Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin.

La diversité des territoires qui accueillent les Haïtiens et leur éloignement géographique font qu'il est difficile d'avoir une vision globale de l'ensemble de la migration haïtienne vers la France. Néanmoins, il semble qu'un certain nombre de caractéristiques communes se dégage : les transferts financiers effectués par les particuliers vers les familles restées en Haïti, le dynamisme des associations haïtiennes et les difficultés administratives qu'ils rencontrent.

Ces difficultés des Haïtiens à faire valoir leurs droits sur le territoire français participent très largement à leur stigmatisation. Très souvent, la question des "papiers "est liée à l'état civil haïtien. Les documents émanant des institutions de l'état civil haïtien sont en effet suspectés de falsification, d'irrégularité par les autorités françaises.

La situation des migrants, face à la mauvaise gestion de leur état civil, renvoie de manière plus générale à la question du rapport de l'individu haïtien à l'État et aux administrations. Il est à noter sur ce point que, d'une part, les migrants haïtiens demeurent dans des schémas de négociations, notamment dans les démarches administratives, du fait de leur défiance par rapport au système judiciaire et administratif.

Cette attitude s'explique par une législation pas (ou peu) respectée en Haïti, où les administrations paraissent peu fiables aux yeux de la population.

Et il est permis de rappeler qu'en Haïti de nombreuses personnes, notamment en milieu rural, vivent sans document d'identité et que le GARR parle d'un million de personnes dépourvues d'état civil. D'autre part, les barrières imposées par les autorités françaises qui exigent des pièces authentifiées d'état civil éloignent et découragent la plupart des Haïtiens dans leur cheminement vers une régularisation administrative.

L'origine de la migration haïtienne en Guyane ?

Un exploitant français s'est installé en Guyane dans les années 1960. Auparavant, il produisait du vétiver³ dans la région de Fonds-des-Nègres puis il choisit de s'établir en Guyane pour monter une nouvelle exploitation agricole de vétiver. Il recruta pour cela des travailleurs agricoles de la région de Fonds-des-Nègres. C'est ainsi qu'aujourd'hui, on dénombre beaucoup de gens originaires du Sud parmi les Haïtiens de Guyane.

(3) Plante tropicale dont l'essence extraite est largement utilisée dans 'industrie du parfum. Ces divers constats sont à l'origine du partenariat entre le GARR et le CHF, dont l'objectif premier est de mieux comprendre les mécanismes de la migration, notamment la phase de préparation au départ.

Ce document est le fruit d'un travail entrepris depuis l'année 2011 et se veut un outil de restitution de l'année d'expérience d'Anne Bertin et, au-delà, du travail des deux organisations dans leur appui aux migrants haïtiens vivants en France. Nous l'avons conçu également comme un outil de formation et de sensibilisation au service de toutes les personnes, organisations et institutions collaborant avec les migrants haïtiens.

Il reprend les axes de travail du partenariat entre le CHF et le GARR et s'organise en trois volets :

- Sensibilisation de la population haïtienne en lien avec la France, plus spécifiquement la Guyane, aux démarches réglementaires liées à l'état civil haïtien;
- 2. Accompagnement juridique;
- 3. Plaidoyer sur la situation des Haïtiens de l'extérieur.



En bas Plage publique de Morisseau, au sud d'Aquin





Sensibilisation



DES MISSIONS D'ENQUÊTES SUR DES TERRITOIRES DE PARTANCE VERS LA FRANCE

Pourquoi?

Pour mieux comprendre la préparation au départ dans le processus de migration et tenter d'analyser le soin pris pour réunir les documents d'identité dont les migrants ont besoin et les difficultés qu'ils rencontrent pour les obtenir.

contres collectives). Les personnes présentes faisaient toutes partie soit d'une mutuelle de solidarité, soit d'une association paysanne. La collaboration avec ces structures communautaires ancrées localement a permis d'obtenir et maintenir la confiance des bénéficiaires.

Où?

Dans six localités aux alentours d'Aquin et Fond-des-Nègres (Sud d'Haïti), une zone rurale de partance des Haïtiens pour la Guyane (territoire français où les Haïtiens sont les plus nombreux).



Comment?

Neuf rencontres ont été programmées sous forme de « focus-group » (ren-

Mutuelles de solidarité & associations paysannes

Le CHF et le GARR se sont rapprochés de l'organisation haïtienne Fonhsud basée à Aquin (Fonds haïtien d'appui au développement du sud) afin d'obtenir des contacts de communautés déjà constituées dans la région d'Aquin et Fonds-des-Nègres.

Fonhsud travaille notamment avec 150 mutuelles de solidarité (MuSo) dans la région. La MuSo est un groupement de personnes d'une même localité qui ont décidé de s'unir pour gérer un système simple, souple et solidaire, articulé autour de trois caisses clairement identifiées: une caisse verte recueille les cotisations dont le montant accumulé constitue le fonds de crédit. Cette épargne est récupérable, notamment au moment de la retraite. Une caisse rouge recueille des cotisations non récupérables et sert de fonds de secours (incendie, maladie...). Une caisse bleue peut (entre autres services) accueillir des financements de l'extérieur.

Fonhsud travaille également avec les organisations paysannes de la région qui sont des organisations regroupant les membres de la communauté paysanne autour d'intérêts et de luttes communes : semence production stockage commercialisation par exemple.

Le bilan

Dans tous les lieux visités, un besoin d'information sur les procédures d'état civil a été constaté, notamment sur les démarches à entreprendre :

- lorsqu'un acte de naissance n'est pas enregistré aux Archives nationales d'Haïti (ANH);
- lorsqu'un acte a été perdu ou comporte des erreurs ;
- en cas d'erreurs commises par l'officier d'état civil

Pour une personne qui souhaite voyager, ces informations sont importantes car les documents d'état civil sont indispensables pour faire établir un passeport. Or, le système d'état civil en Haïti est extrêmement défaillant, ce qui a des conséquences négatives sur la situation migratoire de ces personnes (voir ci-dessous). Pour les personnes en province, à la défaillance du système, s'ajoute également son coût: la majorité des administrations se trouvent à Port-au-Prince. Pour ces personnes, cela signifie des frais de transports, de logement sur place car il est difficile de faire un aller-retour dans la journée, sans compter les frais administratifs ou judiciaires extrêmement élevés.

Des demandes d'informations et conseils portent également sur :

- les démarches à entreprendre pour faire une demande de visa auprès de l'ambassade de France;
- les documents nécessaires à emporter lors d'une émigration vers la France;
- les démarches à faire une fois arrivé sur le territoire français.

Le système d'état civil haïtien

La loi haïtienne donne aux parents vingt cinq mois après la naissance de l'enfant pour le déclarer, selon une procédure administrative simple : il suffit que le père ou la mère se rende au bureau d'état civil, où il/elle reçoit un acte de naissance, rédigé par l'officier d'état civil. En principe, cet acte est gratuit mais les pratiques des officiers d'état civil peuvent faire monter les frais à hauteur de 400 gourdes haïtiennes (soit environ 7€).

Passé ce délai de vingt cinq mois, la voie judiciaire devient indispensable pour l'obtention d'un jugement qui permet alors la délivrance d'un acte de naissance par l'officier d'état civil. Ces procédures sont complexes et très coûteuses et souvent peu accessibles aux populations rurales. En Haïti, un acte de naissance original, délivré par l'officier d'état civil, n'est pas considéré comme un document fiable. Il ne permet donc pas d'effectuer des démarches de la vie courante : ouvrir un compte en banque, acheter un terrain, acheter du bétail, ou obtenir un passeport.

Le document officiel qui seul revêt une véritable force probante est l'extrait d'archives. Cet extrait s'obtient à partir des registres déposés aux Archives nationales d'Haïti (ANH).

En effet, lorsqu'un officier délivre un acte de naissance, il doit consigner les informations y figurant sur deux registres. Un registre reste dans son bureau le temps de l'exercice de sa fonction, tandis que l'autre est transféré au ministère de la justice à Port-au-Prince, à chaque début d'anné. Le ministère l'envoie ensuite aux ANH, qui sont alors en mesure de délivrer des copies des registres appelés extrait d'archives.

Dans les faits ce système est largement défectueux. Nombreux sont les officiers d'état civil qui n'envoient pas leur registre au ministère faute de pouvoir paver le transport ou par manque de professionnalisme. De fait, un grand nombre de personnes de province se retrouvent dans l'impossibilité d'obtenir un extrait d'archives. Aux yeux de la loi, elles sont considérées comme n'ayant jamais été déclarées à la naissance et doivent entreprendre les démarches judiciaires pour se faire délivrer un nouvel acte de naissance, sans certitude que le registre dans lequel ce nouvel acte sera enregistré soit envoyé un jour aux Archives.

DES RÉPONSES VIA DES ACTIVITÉS : CAMPAGNE RADIO, THÉÂTRE ET FORMATION

Les populations rurales en Haïti sont de manière générale peu alphabétisées et très peu au fait des enjeux liés au droit à l'identité. En Haïti, un pays de tradition orale, les radios notamment communautaires (voir ci-dessous) et le théâtre sont des excellents vecteurs de sensibilisation.

Une campagne radio

Une campagne radio sur l'état civil a ainsi été conçue mêlant spots de sensibilisation et émissions diffusées via des radios communautaires (voir ci-dessous) situées aux Cayes et à Aquin.

Trois spots diffusés dans la région Sud portent sur :

- le délai légal de vingt cinq mois pour déclarer une naissance ;
- le problème d'absence d'enregistrement de l'acte de naissance aux Archives Nationales;
- les erreurs dans les actes d'état civil.

Deux émissions de radio ont pu être enregistrées :

- sur le délai légal;
- sur la situation des Haïtiens vivant sur les territoires français.

Les radios communautaires

Selon l'AMARC, Association mondiale des radio-diffuseurs communautaires, les radios communautaires sont des organismes de communication indépendants, à but non lucratif, à propriété collective, gérés et soutenus par des gens d'une communauté donnée. Elles sont un outil de communication et d'animation qui a pour but de

un outil de communication et d'animation qui a pour but de répondre aux besoins d'information, de culture, d'éducation, de développement et de divertissement de la communauté dont elles sont issues.

En Haïti, la Société d'animation et de communication sociale (SAKS) forme et accompagne le réseau des radios communautaires haïtiennes qui seraient environ trente réparties sur l'ensemble du pays.



Message: L'importance de déclarer un enfant dans le délai de vingt cinq mois suivant sa naissance afin d'éviter des procédures complexes et coûteuses.

SPOT ABSENCE D'ENREGISTREMENT AUX ANH

Message: Les registres doivent être acheminés vers les Archives nationales par l'officier d'état civil. Il convient de se renseigner auprès de lui pour savoir si les registres ont bien été transférés. Félicitations à tous les officiers qui le font correctement.

SPOT ERREUR DANS ACTE DE NAISSANCE

Message: Les conséquences néfastes que peuvent avoir les erreurs d'orthographe dans les actes de naissance, notamment en termes de successions.

Des conseils : Se rendre au bureau d'état civil avec une personne qui sait lire et peut vérifier ce qu'écrit l'officier d'état civil.

(1)) ÉMISSION DÉLAI LÉGAL

Message: Sous forme de discussion entre deux personnes, cette émission revient non seulement sur la nécessité de respecter le délai de vint cinq mois, mais également sur l'importance du droit à l'identité et de posséder un acte de naissance. Les démarches à entreprendre si un enfant n'a pas été déclaré dans le délai légal sont explicitées.

()) ÉMISSION HAÏTIENS DE L'EXTÉRIEUR

Mêlant extraits d'interviews et narration, cette émission trace un portrait de la situation des Haïtiens en Guyane et Guadeloupe : régions d'origine, corps de métier, difficultés auxquelles ils font face, intégration dans la société française, rapport avec Haïti. Le but de cette émission était d'essayer de faire connaître, en Haïti, la situation de ces Haïtiens, qui n'ont pas toujours l'opportunité de rentrer en Haïti et parler de leur expérience.

Une pièce de théâtre

Une activité sur le droit à l'identité et les démarches de l'état civil a été mise en place avec une saynète en introduction de la séance, qui permet ensuite de créer un dialogue parmi les spectateurs.

L'objectif est d'offrir un espace de discussion sur la thématique, qui permette aux personnes présentes de trouver les informations dont elles ont besoin.

Une formation sur les démarches de demandes de visas français

Accompagnée d'une brochure, cette formation détaille la nature d'un visa, les différentes étapes de la procédure, les documents à fournir et l'explication des exigences françaises, notamment en matière d'état civil. Elle explique également quels documents emporter lors d'une émigration vers la France, qu'elle soit légale ou illégale.

Les différentes séances organisées ont permis la création d'un espace de discussion et de confrontation des expériences de parcours migratoire parfois douloureux et souvent marquants.

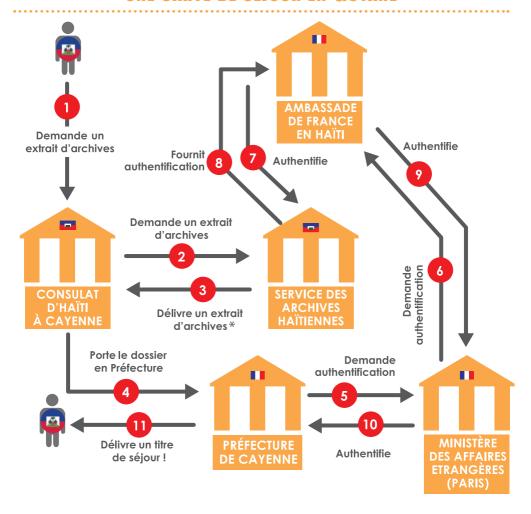
Cette formation a permis la création d'un partenariat avec une structure haïtienne de défense des droits humains implantée localement, Justice et Paix. La collaboration et la formation des animateurs locaux de Justice et Paix a été prévue en deux temps : un premier théorique et un deuxième pratique afin de leur donner l'autonomie et les compétences requises pour accompagner les populations locales inscrites dans des dynamiques migratoires et leur permettre de connaître et faire valoir leurs droits.

Accompagment uridique



Les migrants haïtiens se confrontent généralement à de très importantes difficultés et à un parcours kafkaïen quand il s'agit d'obtenir un visa ou un droit au séjour. Une assistance légale individualisée est de fait largement nécessaire pour des personnes en attente de regroupement familial ou de droit au séjour en France: démarches auprès des tribunaux, des Archives nationales d'Haïti, de la direction de l'immigration, du ministère des Affaires étrangères ou de l'ambassade de France à Port-au-Prince.

PARCOURS D'UN HAÏTIEN SOUHAITANT OBTENIR UNE CARTE DE SÉJOUR EN GUYANE



^{*} l'extrait doit également être légalisé par le Parquet, le Ministère de la Justice et le Ministère des Affaires étrangères haïtiens

EN HAÏTI: UN SOUTIEN PONCTUEL

Une aide ponctuelle, en fonction des dossiers individuels adressés au GARR via des liens avec des associations françaises a été organisée depuis Port-au-Prince.

L'essentiel des dossiers concerne des demandes de visa de court séjour pour visite familiale mais aussi des visas de conjoint de Français. Un appui juridique a également été fourni à la Croix Rouge française, en charge d'un certain nombre de dossiers de regroupement familial. Dans l'ensemble de ces dossiers, les documents d'état civil ont souvent été au cœur des difficultés, notamment du fait des exigences françaises en la matière.

Exigences françaises en matière d'état civil

Les Haïtiens rencontrent de très nombreuses difficultés dans leur démarche d'obtention de visa pour la France. Un des obstacles majeurs tient aux documents d'état civil. Les exigences de l'ambassade de France en cette matière sont de manière aénérale excessives au regard de la réalité d'un système local d'état civil défectueux et dont les faiblesses se sont aggravées à la suite du séisme de 2010. Ces exigences révèlent non seulement le peu de cas que l'ambassade de France fait des institutions haïtiennes mais se montrent également discriminatoires. C'est le cas notamment de la non-reconnaissance de la valeur juridique des jugements supplétifs de déclaration tardive.

L'ambassade de France exige de manière cumulative un acte de naissance établi dans les deux années suivant la naissance et un extrait d'archives établi après le 1er février 2008. Or, il est des situations dans lesquelles une personne n'est pas en mesure de présenter son acte de naissance original car il n'a pas été conservé par l'administration, notamment par les ANH (voir p.10).

Par ailleurs, en plus de l'acte de naissance, l'ambassade de France demande un certificat de baptême ou de présentation au temple, pour les demandes de visa en faveur de mineurs. Souvent l'ambassade fait peser un soupçon de faux sur tous les documents, même légalisés par différents ministères haïtiens.

Ces pratiques s'appliquent également au sein des préfectures, notamment celles des départements d'Amérique.

Elles bloquent ainsi un certain nombre de demandes de titre de séjour, plongeant les Haïtiens dans des situations difficiles et kafkaïennes.

Une mission en Guyane et en Guadeloupe

Au mois de novembre 2011, une mission en Guyane a été effectuée. Ses objectifs étaient de présenter le GARR et la mission en Haïti aux acteurs en Guyane (réseau de défense des droits humains et communauté haïtienne) mais aussi de travailler à la mise en place d'un dispositif d'assistance des migrants haïtiens en Haïti et dans les départements français d'Amérique?

Le Collectif Haïti de France a également effectué une mission en Guadeloupe afin de rencontrer les associations de la diaspora qui défendent les droits humains et d'envisager l'élargissement du projet à ce territoire ultra-marin.



EN FRANCE : DES PERMANENCES EN ILE DE FRANCE

Le CHF a coordonné, de janvier à mars 2011, avec la collaboration du Gisti, la mise en place d'une formation sur le droit des étrangers appliqué aux Haïtiens.

La formation a été dispensée auprès d'une vingtaine de bénévoles membres ou proches de la communauté haïtienne d'Île de France à travers la mobilisation de différentes associations et de militants motivés et, pour la majorité, créolophones. Ces bénévoles tiennent depuis le mois d'avril des permanences à Paris et en banlieue (Saint-Denis et Villeneuve-Saint-Georges).

Les dossiers suivis concernent des regroupements familiaux ou des rapprochements de families de réfugiés, des demandes d'asile, de visas courts et longs séjours, de carte de séjour " vie privée et familiale ", des recours contre des obligations de quitter le territoire français(OQTF)⁴.

(4) Voir la note pratique du Gisti, " Que faire après une obligation de quitter le territoire ou une interdiction d'y revenir ? ",

Téléchargeable sur :

www.gisti.org/publication_pres.php?id_article=2322

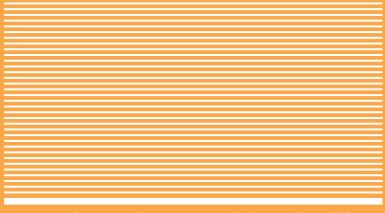
À LA FRONTIÈRE : LE SUIVI DES HAÏTIENS RECONDUITS

À partir de juillet 2011, les reconduites d'Haïtiens depuis la Guadeloupe ont soudainement repris alors même que leur suspension, décidée après le séisme, était maintenue dans les autres territoires français. Le GARR a été contacté par la Cimade, une organisation française de défense des droits des migrants. Présente au centre de rétention de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe⁵, elle souhaitait pouvoir communiquer les coordonnées du GARR aux Haïtiens en attente de reconduites pour que celui-ci puisse assurer un suivi du retour de ces personnes en Haïti. Un protocole de suivi a été mis en place, même s'il reste limité du fait du manque de personnel pour assurer un suivi poussé.

Le GARR a également reçu en octobre 2011 l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé)⁶. Cette association fournit une aide juridique aux étrangers, bloqués aux frontières françaises. Elle a effectué une mission de terrain en Haïti dans l'optique de rencontrer d'éventuels partenaires pour la mise en place d'un suivi des Haïtiens refoulés aux frontières françaises. Le GARR a ainsi fourni à l'Anafé une assistance (notamment une traduction) pour interviewer des personnes refoulées depuis l'aéroport d'Orly. L'objectif de ces interviews était de se renseigner sur les conditions de voyage de ces personne. Cette visite était intéressante pour le GARR car elle lui a permis de découvrir un nouvel axe de travail. Effectuer un suivi des personnes refoulées permettrait de s'assurer de leurs conditions de voyage et de retour au pays et de garder contacts avec elles.

- (5) Un centre de rétention est le lieu d'enfermement des étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement, dans l'attente de leur renvoi forcé.
- (6) www.anafe.org

Article 3 de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales L'article 3 de la Convention interdit aux États de soumettre une personne relevant de leur juridiction à des peines ou des traitements inhumains ou dégradants.



Moratoire sur les reconduites d'Haïtiens

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) demande aux gouvernements de ne plus expulser les Haïtiens

Extrait du point de presse HCR, 21 juin 2011

Ceci est un résumé des déclarations du porte-parole du HCR Adrian Edwards [...] lors de la conférence de presse du 21 juin 2011 au Palais des Nations à Genève.

Le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) réitèrent leur appel aux gouvernements à s'abstenir, pour des raisons humanitaires, de procéder à des retours forcés vers Haïti, car les conditions précaires perdurent dans ce pays.

Dix-huit mois après le séisme violent de janvier 2010, environ 680 000 personnes sont toujours déplacées dans Haïti. Elles vivent dans plus de 1 000 camps de tentes à Port-au-Prince et dans d'autres zones affectées par le séisme. Un nombre inconnu d'Haïtiens vivent hors du pays.

Malgré les récentes élections et les efforts en cours pour la reconstruction, Haïti, un pays affaibli par le séisme, ne peut toujours pas assurer une protection ou une prise en charge appropriées pour certains groupes vulnérables dans le cas de retours, comme pour les mineurs accompagnés, les personnes handicapées, les malades, les victimes de la traite d'êtres humains ou d'abus sexuels. Étant donné la situation actuelle à Haïti, le HCR et le HCDH exhortent les gouvernements à renouveler, pour des raisons humanitaires, les autorisations de résidence et autres mécanismes qui ont permis aux Haïtiens de rester en dehors de leur pays.

L'appel demande aux gouvernements de procéder à des évaluations individuelles pour les Haïtiens ainsi que de porter une considération particulière aux personnes ayant des besoins spécifiques en matière de protection et de s'abstenir de procéder à des retours vers Haïti, et enfin d'éviter les situations où le retour forcé peut mener à une séparation familiale.

Plaidoyer



Travailler à la défense des droits des migrants, c'est travailler à la diffusion et la production d'informations intelligibles pour faire connaître leur situation, tenter de sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance d'ancrer des actes solidaires dans une démarche de reconnaissance et de respect des droits fondamentaux.

En ce sens, des rencontres auprès de différentes institutions ont été organisées. En octobre, le consul de France a reçu le GARR et le CHF. Cette entrevue a été l'occasion d'exposer les préoccupations des deux organisations et des associations françaises de défense des migrants quant aux exigences françaises en matière d'état civil, souvent en contradiction avec le système d'état civil haïtien et ayant pour conséquence de plonger les Haïtiens dans des situations difficiles et souvent inextricables.

Lors de la mission en Guyane, une rencontre a été possible avec le consul d'Haïti. Il a évoqué les difficultés auxauelles font face les Haïtiens de Guyane, notamment concernant l'obtention d'extrait d'archives. L'extrait d'archives délivré après 2008 est indispensable à toute demande de titre de séjour. Or, rares sont les Haïtiens qui possèdent un tel document. Il n'existe pas de service adapté à leur éloignement géographique. Depuis quelques années, le consulat a mis en place un système de recherche d'extraits d'archives mais il est surchargé de demandes et les délais d'attente sont extrêmement longs. Ceci pousse très souvent les Haïtiens à avoir recours à des intermédiaires qui leur soutirent des sommes exorbitantes et leur fournissent de faux documents, ce qui complique leur relation avec la préfecture.

À partir de ce constat, le GARR a participé à un entretien, en collaboration avec le CHF, avec le ministre des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE-voir encadré) afin de le sensibiliser aux problèmes spécifiques des Haïtiens établis dans les territoires français. Il semble en effet que ces difficultés liées aux extraits d'archives ne soient pas partagées par les Haïtiens vivant aux États-Unis ou au Canada. En poste depuis quatre mois, ce ministre a déjà décrété qu'il faisait une priorité de l'identification et la documentation des Haïtiens de l'extérieur.

Ces rencontres ont été suivies par la diffusion d'articles et de reportages sur la situation des Haïtiens en territoire français: sur le site internet du GARR, du CHF, du Collectif Migrants Outre-Mer et sur des grandes antennes comme France Culture par exemple. Le public français a également été informé et sensibilisé au sujet de la migration haïtienne à travers la campagne annuelle du CCFD-Terre Solidaire à laquelle le Collectif Haïti de France a été invité en mars 2012.

MHAVE

Le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger a été créé en 1991 à partir du constat de l'importance, du poids, de la valeur de la diaspora haïtienne dans la vie économique et sociale du pays. Le MHAVE est un organe d'information, de liaison, d'orientation, de facilitation, d'intégration et de coordination des actions entre, d'une part, les différentes communautés haitiennes de l'extérieur et, d'autre part, ces mêmes communautés de la diaspora et celles du pays. Il se positionne donc en facilitateur de la coopération inter-haïtienne. Son intervention s'articule autour du renforcement des compétences des Haïtiens de la diaspora, de leur implication dans le processus de développement durable du pays et de leur réintégration politique, économique et sociale⁷.



INTERVIEW DE DÉPART - MARS 2011

Cindy Drogue, Collectif Haïti de France: Alors Anne raconte-nous quel est ton parcours?

Anne : J'ai fait des études de droit et me suis spécialisée en droit international. Je suis partie un an et demi en Allemagne, ce qui m'a donné l'envie du voyage et de la découverte. En 2007, au cours d'un stage à la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai découvert le droit des étrangers, qui a été une sorte de révélation et est devenu une vraie vocation.

Ensuite, je suis partie en Afrique, pendant une année durant laquelle j'ai fait de la sensibilisation au VIH-SIDA dans quatre pays (Sénégal, Mali, Burkina, Tanzanie) par le biais du théâtre de rue auprès de communautés rurales.

L'expérience que j'ai vécue là-bas m'a confortée dans l'idée que j'avais envie d'essayer de mettre un jour à profit mes quelques compétences et connaissances en droit, dans d'autres pays que le mien. Au retour j'ai intégré un master 2 'Droits de l'Homme et Droit international humanitaire' à Paris Assas, espérant que cette formation m'ouvrirait la porte vers de vastes horizons. J'ai effectué deux stages de fin d'études, le premier au Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) et le deuxième au service réfugiés d'Amnesty International France. Ces deux expériences m'ont permis de vraiment me spécialiser sur les problématiques liées à la migration.

Cindy Drogue, CHF : Aujourd'hui pourquoi partir dans le cadre de ce volontariat ? Pourquoi Haïti ?

Anne : Dans le cadre de mon stage au Gisti, j'ai été confrontée aux problèmes que peuvent rencontrer les Haïtiens de France dans leurs démarches de régularisation ou pour faire venir leur famille restée en Haïti. Je me suis rendue compte que les obstacles majeurs que l'on opposait aux Haïtiens étaient liés à la remise en cause de l'authenticité de leurs documents d'état civil.

Lorsque je me suis penchée un peu plus sur les exigences françaises en terme d'état civil pour les Haïtiens, je me suis rendue compte à quel point elles pouvaient être démesurées mais surtout aberrantes, dans un contexte post-séisme.

La chose la plus marquante que je garde en tête est que ces exigences d'état civil, irréalisables pour un certain nombre d'Haïtiens en France souhaitant faire venir leur famille, engendraient des situations familiales catastrophiques, avec des enfants se retrouvant seuls suite au décès du parent qui s'occupait d'eux, dans les conditions que l'on connaît.

C'est à l'occasion de ce travail sur les exigences notamment de l'ambassade de France Haïti en matière d'état civil que j'ai rencontré Cindy Drogue⁸ et Emeline Sauvignet⁹ qui revenaient d'une mission en Haïti pour le Collectif Haïti de France. Cela m'a permis de découvrir les problèmes structurels de l'établissement de l'état civil en Haïti et d'apprendre que le Collectif souhaitait envoyer un volontaire dans le courant de l'année 2011 pour traiter, entre autre, de ce problème.

Cindy Drogue, CHF: Quel sera l'objet de ta mission?

Anne : Le dysfonctionnement de l'état civil haïtien n'est pas une chose nouvelle. Il est lié à des problèmes structurels mais aussi sociologiques. Les gens n'ont pas nécessairement conscience de l'importance et des enjeux du droit à l'identité, du droit d'exister aux yeux de l'administration, c'est pourquoi il est important d'essayer de le leur montrer.

Les objectifs fixés à ce jour concernent la sensibilisation de la population haïtienne, et plus particulièrement celle en lien avec la France, à l'importance du droit à l'identité et l'explication des procédures qui existent en Haïti pour obtenir cette identité.

Un autre objectif serait de mieux faire connaître notamment à mon association d'accueil, le GARR, la situation des Haïtiens vivants en territoire français, en métropole ou dans les territoires d'Amérique.

Enfin il s'agira de faire de l'accompagnement juridique notamment pour des personnes en attente de regroupement familial et de visas et d'envisager une systématisation de cette aide juridique.

Cindy Drogue, CHF: Comment imagines-tu ton quotidien là-bas en Haïti? Quelles images as-tu du pays?

Anne: J'ai essayé de ne pas trop regarder de reportages vidéos sur Haïti après le séisme depuis que je sais que je vais y effectuer une mission. Je préférais me faire ma propre image de ce qu'est Port-auprince, sans qu'elle soit biaisée par les médias. Mais j'ai lu quelques livres et malgré tout l'idée du séisme me laisse imaginer un pays dévasté avec une population qui semble cumuler tous les problèmes de la terre: des dirigeants dont les ambitions ne semblent pas concentrées sur l'amélioration des conditions de vie des gens, des conditions naturelles lourdes de conséquences... Mais je m'imagine une population très chaleureuse, accueillante, heureuse de vivre malgré tout et peutêtre même plus que nous qui avons des conditions de vie optimales. J'avoue n'avoir aucune idée de ce que pourra être mon quotidien làbas mais je n'ai aucun doute sur le fait qu'il sera rempli de chouettes rencontres, de plein de découvertes, de travail et de noix de coco!

⁽⁸⁾ Chargée de mission du CHF

INTERVIEW DE RETOUR - MARS 2012

Cindy Drogue, CHF: Te voilà de retour après ton année de mission, quel est ton bilan?

Anne: Le bilan de cette année est très positif. Bien sûr, tout ne l'est pas mais lorsque je regarde en arrière, je constate que beaucoup de choses ont été faites! En Haïti, ce n'est pas facile d'avancer chaque jour. Le rythme de travail, comme le rythme de la vie, est plus lent. Il y a beaucoup plus d'obstacles à la réalisation d'un projet, qu'on ne pourrait en trouver en France. Cela peut agacer parfois, mais c'est vraiment la chose à laquelle il faut s'adapter. Ce n'est pas facile, mais dans certaines circonstances, il faut parvenir à admettre que quelque chose ne se fera pas, ou bien pas tel que prévu ou bien pas au moment planifié!

Trois axes de travail ont été fixés au départ : la sensibilisation de la population haïtienne en lien avec la France aux enjeux du droit à l'identité, l'accompagnement juridique individuel de personnes en demande de visa ou de regroupement familial et enfin le plaidoyer sur la situation des Haïtiens de l'extérieur. Pour chaque axe, des activités ont pu être faites, même si de manière inégale.

Un accent a été mis sur la sensibilisation de la population haïtienne. Cet axe représentait le plus gros enjeu de la mission de cette année, car il nécessitait un aros travail d'enauête. Le GARR n'avait jamais vraiment travaillé sur la question de la migration française et n'avait pas de contacts dans la région de partance des Haïtiens vers les territoires français. Un premier travail de terrain a donc été nécessaire : partir à la rencontre des gens de la région (population comme autorités et structures locales), obtenir leur confignce puis aborder des thèmes tels que les difficultés rencontrées lors de la préparation au départ pour la France, L'idée principale derrière ce travail était, une fois les problèmes analysés, de pouvoir donner des clés aux personnes souhaitant auitter Haïti et/ou faire valoir leur droit à l'identité dans leur localité, avec le plus d'informations sur leur voyage et leur arrivée sur les territoires français. En ce sens, le GARR a accompli de nombreuses choses au cours de cette année. Les deux autres axes, pourtant plus faciles à mettre en œuvre ont sans doute été un peu néaliaés.

Mon bilan personnel est également très positif. J'ai apprécié de travailler au GARR (même si le travail au quotidien est parfois compliqué), dans une équipe accueillante et très plaisante. Je pense m'être adaptée relativement vite, notamment du fait de mon apprentissage plutôt rapide du créole. Je pense qu'il y a encore des choses à améliorer mais je suis vraiment satisfaite de cette année...

Cindy Drogue, CHF: Au-delà de ta mission, que peux-tu nous faire partager sur la situation d'Haïti en général?

Anne: Je ne connaissais pas Haïti avant le tremblement de terre. Mais de ce que je peux en voir aujourd'hui, le pays a beaucoup de difficultés à se remettre de cette catastrophe. Peu de chantier de reconstruction sont lancés et la majorité d'entre eux concernent des investisseurs privés pour des supermarchés ou des centres commerciaux. Lorsque je suis arrivée, commençait une vague de « déguerpissement », c'està-dire d'évacuation forcée des personnes installées dans des camps informels, sans offre de relogement. Ces évacuations se sont bien souvent passées dans la violence. Les personnes déplacées par le séisme ont aujourd'hui peu de perspectives de voir leur situation s'améliorer dans un avenir proche. Pour les associations haïtiennes de défense des droits de l'Homme ce combat est difficile, car la problématique du droit au logement est nouvelle pour elles, jusqu'à présent elles se battaient pour que les droits civils et politiques de base soient respectés en Haïti.

Par ailleurs, la situation politique ne semble pas aller vers un meilleur avenir, le pays étant déjà (4 mois après la formation du Gouvernement) sujet à une crise politique.

Mais la population est là, elle s'accroche. C'est extraordinaire de voir comment au jour le jour, les Haïtiens se battent pour tenter d'améliorer un peu leur situation ou simplement essayer d'y survivre. Cette population est animée d'une telle force qui, si elle était bien canalisée, permettrait au pays de se remettre debout en un rien de temps. Malheureusement, on ne permet pas vraiment aux Haïtiens de participer à la reconstruction de leur propre pays. C'est bien dommage...

Cindy Drogue, CHF: Et quelle suite alors?

Anne: La suite fera très probablement l'objet d'une autre interview, puisque je continue la mission pour une année supplémentaire! Il a été convenu entre le GARR et le CHF qu'il était préférable dans l'optique de la pérennisation de la mission que le partenariat se continue une année supplémentaire. Il m'a été proposé de continuer de travailler sur ce projet et j'ai accepté. Je pense que c'est une grande opportunité de pouvoir voir l'évolution d'un projet que j'ai commencé. De plus, cette année supplémentaire va être l'occasion d'avancer dans les domaines qui ont été négligés et de rectifier les choses qui n'étaient pas totalement satisfaisantes. Une excellente année en perspective...!



animer inter-associatif solidarité Citoyenneté Ayiti informer partenariat soutenir plaider Haïti léveloppement droits migrants pote lamenfòt demokrasi tè a fann ANIMER solidarité citoyenneté inter-associatif frèr ake sèr pote-kole demokrasi soutenir partenariat dwa grandèt majè droits

NS développement plaider inter-associatif

informer partenariat pote lamenfòt tè a fann

POTE-KOLE tè a fann animer demokrasi solidarité droits frèr ake sèr informer droits migrants pote-kole Ayiti citoyenneté plaider migrants Ayiti animer solidarité citoyenneté inter-associatif animer Ayiti pote lamenfòt soutenir partenariat développement tè a fann dwa grandèt majè Haïti





Le Collectif Haïti de France est une association française rassemblant une centaine d'associations et 180 individus manifestant la même volonté : soutenir Haïti et son développement politique, économique, social et culturel et les droits des haïtiens d'Haïti et ceux vivant en France.

www.collectif-haiti.fr



Le GARR est une organisation non-gouvernementale haitienne œuvrant à la promotion du respect et de la défense des droits des migrants en vue de l'établissement de relations plus justes et plus solidaires entre les peuples.

www.garr-haiti.org

gisti, d'information et de soutien des immigrés

Le GISTI est une association française dont l'objectif est de défendre les étrangers sur le terrain du droit.

www.gisti.org



Conception Graphique: Marion Bonnecaze



"L'HAÏTIEN
EST NÉ DÉPLACÉ. DÉPLACÉ
IL DEMEURE. ET NE PEUT
CRAINDRE OU RÊVER QUE
DE NOUVEAUX TRANSFERTS,
DE MIGRATIONS FORCÉES
OU MYTHIQUES".

Christophe Wargny -"Haïti n'existe pas", autrement Frontières. 2010.

"LES HAÏTIENS

NE PEUVENT PAS VIVRE SUR

LA TERRE, NI DANS L'EAU,

NI DANS L'ESPACE. JE ME

DEMANDE BIEN OÙ ILS

PEUVENT VIVRE ?"

Témoignage anonyme d'un Haïtier d'une quarantaine d'années, établi en Guyane